



Communiqué de presse

28/06/2024

CONCOURS DES JARDINS & BALCONS FLEURIS A BITCHE – JUSQU’AU 16 JUILLET 2024



© Michel Campion

La ville de Bitche s’investit en faveur du développement durable, du fleurissement et de la valorisation des espaces verts. Cet investissement s’est concrétisé par l’obtention de différents labels : Apicité, Villes et Villages fleuris...

Pour encourager les habitants à fleurir leurs balcons et leurs jardins, la Ville organise un concours annuel de fleurissement. Les jardiniers, amateurs ou aguerris, sont invités à participer !

CONCEPT

Le concours “Jardins et balcons fleuris” est ouvert gratuitement aux Bitchois. L’objet du concours des jardins fleuris est de récompenser les habitants de Bitche qui, en fleurissant et aménageant façades et jardins de leurs habitations, contribuent de fait au développement d’un environnement de qualité et à l’amélioration du cadre de vie.

PARTICIPATION ET INSCRIPTION

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne résidant sur la commune, qu'elle soit propriétaire ou locataire, et dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles de la rue ou d'une voie passante.

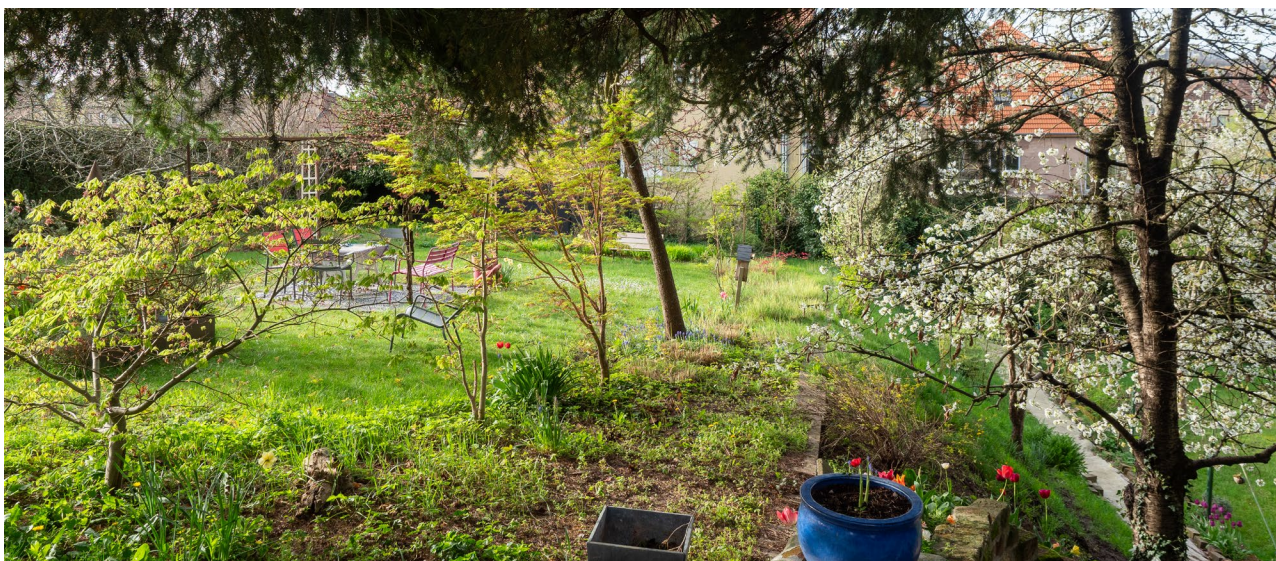
L'inscription est obligatoire, une seule inscription par foyer est autorisée. L'inscription se fait :

- En ligne, via le formulaire d'inscription sur : www.ville-bitche.fr/Bitche-quotidien/Environnement/Concours-jardins-balcons-fleuris.html

On y trouve aussi le règlement du concours en téléchargement.

- Par courrier postal ou à la mairie. Les documents peuvent être retiré à l'accueil de la mairie ou imprimés depuis le site internet de la ville : www.ville-bitche.fr/Bitche-quotidien/Environnement/Concours-jardins-balcons-fleuris.html

Les inscriptions seront closes au 16 juillet à 00h00.



© Michel Campion

RESULTATS ET REMISES DES PRIX

Ce concours récompense les plus belles présentations dans deux catégories :

- 1re catégorie : Maison avec jardin **visible depuis le domaine public**,
- 2e catégorie : Façade (balcons, terrasses, fenêtres, trottoirs et murs fleuris d'immeuble collectif ou de maison dépourvue de jardin) **visible depuis le domaine public**.

Toutes les créations florales faisant l'objet d'une inscription sont vues par un jury lors d'une visite fin août ou début septembre. Les membres du jury ne pénétreront pas dans les propriétés des candidats et les candidats ne seront pas informés de ce passage.

Une cérémonie sera organisée, lors de laquelle trois lauréats par catégorie sera désigné. Il recevra un diplôme et un prix.

Les jardins pourront aussi faire l'objet de visites lors des Rendez-vous au Jardin, en mai-juin 2025.

CONTACT PRESSE

Amandine Rat

Responsable du service communication

a.rat@ville-bitche.fr

+33.7.56.38.95.07

